Église du Très-Saint-Sacrement

1825, boulevard Saint-Louis

Direction de l'aménagement
et du développement durable — 2024

Photos et textes ©Patri•Arch

trois-rivières

Caractéristiques architecturales et patrimoniales

La rareté du logement vers 1910, à Trois-Rivières, amène des promoteurs immobiliers à ouvrir le coteau Saint-Louis encore inoccupé. En quelques années, le territoire se construit et se densifie, si bien qu'en 1926, la paroisse du Très-Saint-Sacrement est érigée par Mgr François-Xavier Cloutier par détachement de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Allégresses. Une première église est édifiée la même année selon les plans de l'architecte Jules Caron.

En raison de la population sans cesse grandissante, cette église devient rapidement incapable de satisfaire à la demande. La construction d'un nouveau lieu de culte devient inévitable et une nouvelle église est implantée sur le même site, mais perpendiculaire à l'église de 1926, face au boulevard Saint-Louis. En 1955, l'architecte Jean-Louis Caron, fils de Jules, est retenu pour dresser les plans de la nouvelle église. Les travaux sont effectués en 1956-1957 par l'entrepreneur Rosaire Dufresne. Le nouveau temple est béni le 20 avril 1957 par Mgr Georges-Léon Pelletier et le premier lieu de culte est détruit l'année suivante.

Le nouveau lieu de culte est un bâtiment moderne composé d'un plan en croix latine et coiffé d'une haute toiture à deux versants droits. Il est assis sur des fondations en béton et il est revêtu de pierre de taille de granit bosselé. Les trois portes principales sont situées à l'intérieur d'un même grand arc ogival couvrant presque toute la façade. Celui-ci est flanqué, sur la droite, d'une tour carrée au sommet de laquelle se trouve le clocher et, sur la gauche, d'un faux contrefort couronné d'un pinacle.

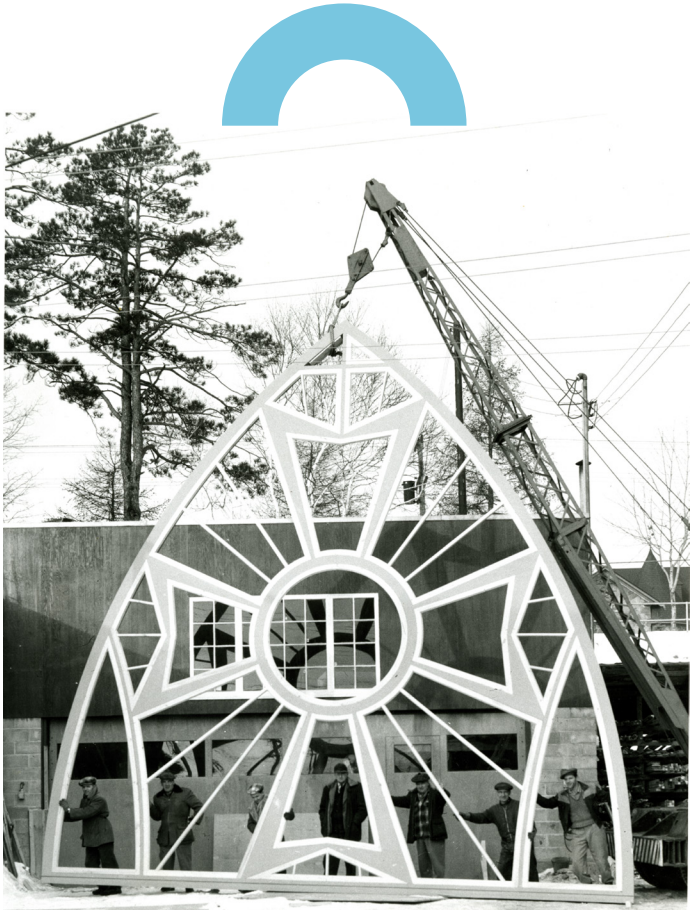

Fenêtre pour l'église Saint-Sacrement par Albert Roux, 1957.
Le Nouvelliste, archives d'Appartenance Mauricie.

La valeur patrimoniale de l'église du Très-Saint-Sacrement tient notamment à son intérêt architectural et à son association avec l'architecte Jean-Louis Caron, acteur notable de l'architecture religieuse moderne à Trois-Rivières. Pour réaliser l'église du Très-Saint-Sacrement, il s'inspire du nom de la paroisse en utilisant l'ostensoir comme thème pour l'extérieur comme pour l'intérieur. Tout en conservant un aspect somme toute traditionnel véhiculé notamment par le plan en croix latine et le rappel de l'architecture néogothique, cette église s'inscrit dans son époque par son système constructif en béton et en acier et par ses formes épurées. L'église du Très-Saint-Sacrement constitue l'une des réalisations de Jean-Louis Caron les plus achevées sur le territoire trifluvien.

La valeur patrimoniale de l'église du Très-Saint-Sacrement repose également sur son intérêt historique et son importance dans le paysage. Point de repère notable, sa position sur un terrain surélevé contribue à signaler sa présence et à lui faire occuper une place majeure dans le panorama urbain.

L'intérêt artistique de l'église est également remarquable. Elle possède plusieurs œuvres d'art intégrées à l'architecture, dont les vitraux, le retable en marbre derrière le chœur, ainsi qu'une mosaïque de tuiles rouge et or de l'artiste Claude Vermette. Ce peintre et céramiste montréalais a collaboré notamment à plusieurs œuvres du métro de Montréal. Le vitrail du chœur, quant à lui, est l'œuvre de l'artisan Eugène Martineau de la maison Albert Roux de Trois-Rivières.

Bref historique

Vers 1910 :

- Ouverture du coteau Saint-Louis par des promoteurs immobiliers.

1926 :

- Érection de la paroisse du Très-Saint-Sacrement par détachement de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Allégresses, et construction de la première église selon les plans de l'architecte Jules Caron, père de Jean-Louis Caron.

1956-1957 :

- Construction de l'église actuelle par l'entrepreneur Rosaire Dufresne. La première église est démolie en 1958.

1973 à 1976 :

- Construction de l'autoroute de Francheville (Félix-Leclerc), démolition de plusieurs édifices du quartier et départ de près de 1000 paroissiennes et paroissiens.

2018 :

- Intégration de la paroisse à la nouvelle paroisse du Bon-Pasteur.

2020 :

- Fermeture de l'église au culte et vente en 2021 à un organisme.

Caractérisation

Bâtiments

Église du Très-Saint-Sacrement

- Typologie architecturale : moderne
- Année de construction : 1956-1957
- Architecte : Jean-Louis Caron
- Principaux matériaux : béton et granit bosselé

Presbytère

- Typologie architecturale : courant cubique
- Valeur patrimoniale : supérieure
- Année de construction : 1927
- Architectes : Ulric J. Asselin et Ernest L. Denoncourt
- Principal matériau : brique de revêtement

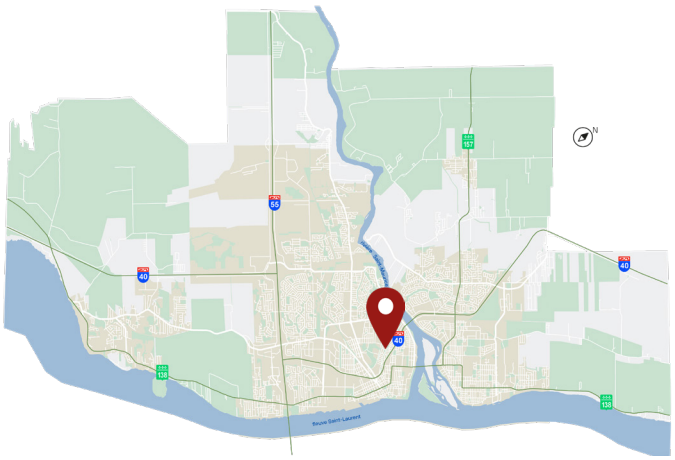

Terrain

- Superficie du lot :
  - Lot 6 575 741 : 7 597,5 m^2
- Caractéristiques particulières :
  - Une bande gazonnée plantée d'arbres matures caractérise le parterre avant de l'église.
  - Des arbres et pelouses entourent le presbytère adjacent.

Règlementation

- Zonage : PIL-3163
- Dominance de la zone : publique et institutionnelle locale

Contexte

L'église du Très-Saint-Sacrement se trouve au cœur du quartier éponyme. Elle est implantée sur une artère importante et dans un environnement immédiat présentant beaucoup de végétation. Près de 3000 personnes habitent dans un rayon de 500 mètres de l'église dans ce quartier résidentiel. La quasi-totalité des immeubles sont des résidences, dont la majorité sont des immeubles de 2 à 3 étages comportant de 2 à 6 logements, ce qui explique la densité d'environ 21 logements par hectare. La population de ce quartier est majoritairement composée de ménages d'une ou deux personnes. Plusieurs services se trouvent à proximité de l'église, y compris un hôpital, un collège, une école primaire, une clinique médicale, etc. Cependant, ce secteur est caractérisé par une quasi-absence de commerce de biens courants.

Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologie architecturale dominante	Plexe
Nombre d'étages moyen	2 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 22 % 14 ans et moins : 11 %
Densité moyenne	21 logements/hectare Densité moyenne à forte
Indice de canopée	16 %

Légende des usages

- Terrain de l'église
- Résidentiel
- Commercial
- Institutionnel
- Industriel
- Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal	
Programme particulier d'urbanisme (PPU)	•
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•
Programmes de subvention	•

Principales orientations

PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la règlementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

Cette église moderne, très visible dans le paysage urbain en raison de sa situation sur un promontoire, mérite d'être conservée, du moins pour son enveloppe extérieure. Les grandes verrières et les mosaïques en céramique constituent également des éléments intéressants à préserver. Les œuvres d'art religieux, telles que les statues et les tableaux, ont déjà été rapatriées par le diocèse après la vente à l'organisme Carpe Diem.

Potentiel de conversion

L'église du Très-Saint-Sacrement a été vendue et est déjà occupée par les bureaux de l'organisme Carpe Diem. Il est important de conserver les éléments d'intérêt dans l'église et de la mettre en valeur.

Potentiel de redéveloppement du site

Le grand stationnement situé derrière l'église, le long de la rue Victoria, présente un bon potentiel de développement pour de nouvelles constructions dans un environnement bâti déjà dense.

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Supérieure (C)
Valeur patrimoniale (ville)	Supérieure
État d'authenticité	Très bon

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique	
Architecturale	•
Artistique	•
Emblématique	
Historique	•
Paysagère	•

Indice de valeur globale :

Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.